



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 23 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p><b>Excusés</b> : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-046 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** le Débat d'orientation budgétaire 2024, approuvé par délibération du Conseil n°DELIB\_2024\_001 en date du 8 février 2024,

**CONSIDÉRANT** les travaux budgétaires préparatoires menés en Bureau et en Conférence des maires en date du 28 mars 2024,

**APRÈS** avoir pris connaissance des notifications des bases d'imposition de 2024 des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 17/4/24

Bonnet  
Lévy

ID : 048-200069151-20240404-DELIB\_2024\_47-DE

**DÉCIDE** de voter les taux 2024 suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 6,44 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 61,15 %
- **Taxe d'habitation additionnelle :** 3,92 %
- **Cotisation foncière des entreprises :** 26,56 %
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :** 11,90 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces pouvant intervenir.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Damien ARMAND

A blue ink signature of Damien Armand, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 17/4/24

Reçus  
Levants

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et in  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois,  
à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DIR 048 200069151-20240404 DE 16 2024\_47-DE